

Février  
2020  
N° 117

Commune de Dampierre sur Moivre

<http://www.dampierre-sur-moivre.fr>

## La Lettre du Maire



**MAIRIE**

1 grande rue

51240 Dampierre sur Moivre

Tél / Fax 03 26 66 55 50

[dsm512@wanadoo.fr](mailto:dsm512@wanadoo.fr)

### Sommaire

P - 1

Le mot du maire

P - 2

29 jours en février ?

Radicalisation se protéger !

P - 3

Monoxyde de carbone

**DANGER !**

P - 4

Papiers d'identité

Recensements juniors

Amicale des pêcheurs

AGENDA



**Repas des séniors de  
la Vallée de la Moivre**

**Coupéville  
Dimanche 2 février**



### Le mot du maire

#### CONCILIATEUR DE JUSTICE

Si vous souhaitez rencontrer le conciliateur de justice M. **Jacques DEBROYE**, celui-ci tiendra sa permanence mensuelle :

À la Mairie de Courtisols.

**Attention uniquement sur rendez-vous  
Prenez rendez-vous**

Au secrétariat de la Mairie de Courtisols  
**03 26 66 60 13**

#### NOUVEAUX ARRIVANTS

Deux nouveaux arrivants dans notre village depuis quelques jours.

Il s'agit de Messieurs :

**Adrien LEFEBURE** qui occupe désormais le logement communal du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie

**Antoine MERLIN** qui occupe le logement du rez de chaussée de la Mairie.

Nous leurs souhaitons la bienvenue dans notre village, la meilleure intégration possible et que l'accueil le plus convivial leur soit réservé

#### COUPURE D'ELECTRICITE

Une coupure de réseau électrique est survenue le mardi 28 janvier dernier à 11 h 05. Sur l'ensemble de la Vallée de la Moivre.

Il s'ensuit coupure de téléphone mobile et fixe j'ai dû me déplacer sur Pogny pour récupérer du réseau mobile et intervenir auprès d'ENEDIS.



Le centre de liaison nous a confirmé la panne intervenue sur une ligne de très haute tension

en précisant que les techniciens étaient déjà sur le site pour opérer à la remise en état.

Le rétablissement du courant a été réalisé vers 13 h00 à la satisfaction de tous les usagers.

Saluons, une fois de plus, l'efficacité et la rapidité de réponse comme à l'accoutumé lorsque qu'un problème survient sur le réseau électrique.

#### REPAS DES SENIORS 2020

Le prochain repas des séniors de la Vallée de la Moivre aura lieu dimanche prochain 2 février dans la salle des fêtes de Coupéville.

#### AMICALE DES PÊCHEURS ET PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DE DAMPIERRE SUR MOIVRE

Le président et le secrétaire trésorier, informent les membres de l'association ainsi que tous les propriétaires riverains de Dampierre que la réunion d'assemblée aura lieu le

**Vendredi 28 Février 2020  
à 20h00**

**Mairie de Dampierre**

#### CIMETIERE COMMUNAL

Le secrétariat de commune travaille en ce moment sur le recensement de toutes les sépultures du cimetière communal.

Toutes les personnes ayant des concessions individuelles, familiales ou multiples doivent se manifester sans faute en Mairie avec les titres en leur possession afin de permettre la mise à jour précise des droits détenus.

Une procédure de reprise des sépultures à l'état d'abandon est envisagée pour récupérer des espaces disponibles pour les années à venir et éviter une extension ou la création d'un nouveau site qui serait très onéreux pour les finances communales.

*Bien cordialement  
Votre Maire*

*Hubert FAUCONNIER-SCHOTS*

## 29 JOURS EN FEVRIER 2020, POURQUOI ?

Malgré le dérèglement climatique, la terre poursuit avec une belle constance sa trajectoire autour du soleil. Ce périple s'appelle l'année, puisqu'il à la forme d'un anneau (en fait une ellipse).

Seulement voilà il ne dure pas exactement 365 Jours. Au moment où la terre repasse par la case départ, il s'est écoulé 365.2422 jours, donc presque un quart de jour supplémentaire.



**A force de tourner sur soi chacun risque de ne plus être en phase avec le destin des autres.**

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

C'est ce qui explique l'apparition du 29 février. Il est intercalé presque tous les quatre ans, lors des fameuses années bissextiles ainsi nommées parce ce qu'on y répété (bis) un certain jour qui était dans le calendrier Romain, le sixième (Sextus) jours avant les calendes de Mars. Le 29 février est donc une variable d'ajustement, utilisée pour faire mieux correspondre l'année civile avec l'année solaire. Ainsi on harmonise le décompte des jours avec la révolution annuelle autour du soleil.

**CQFD**

## SEMINAIRE SUR LA RADICALISATION A L'USAGE DES ELUS Jeudi 30 janvier 2020

De 9h00 à 13h30

Hotel de Région à Chalons en Champagne



### Intervenants :

**Patrick MENNUCI** ancien Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement de Marseille, ancien député PS des bouches du Rhône rapporteur de la commission d'enquête sur DAESH.

**Georges FENECH** député honoraire, magistrat, président de la commission d'enquête sur les attentas de janvier et novembre 2015.

**Sébastien PIETRASANTA** ancien député PS des hautes de Seine, ancien Maire d'Asnières, rapporteur de la sécurité 2014, expert terrorisme sur C NEWS, rapporteur de la commission d'enquête sur les attentats de novembre 2015.

Au cours d'une réunion fleuve de près de 5 heures, tous les problèmes fondamentaux sur la prévention de la radicalisation ont été abordés en 4 thèmes principaux.

**L'état de la menace** terroriste dans nos territoires et les enjeux de la lutte contre la radicalisation.

**Le phénomène de radicalisation**, le comprendre pour mieux le détecter et le combattre.

**La réponse publique** en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation islamiste.

**L'organisation territoriale** de cette lutte et les mesures concrètes des collectivités.

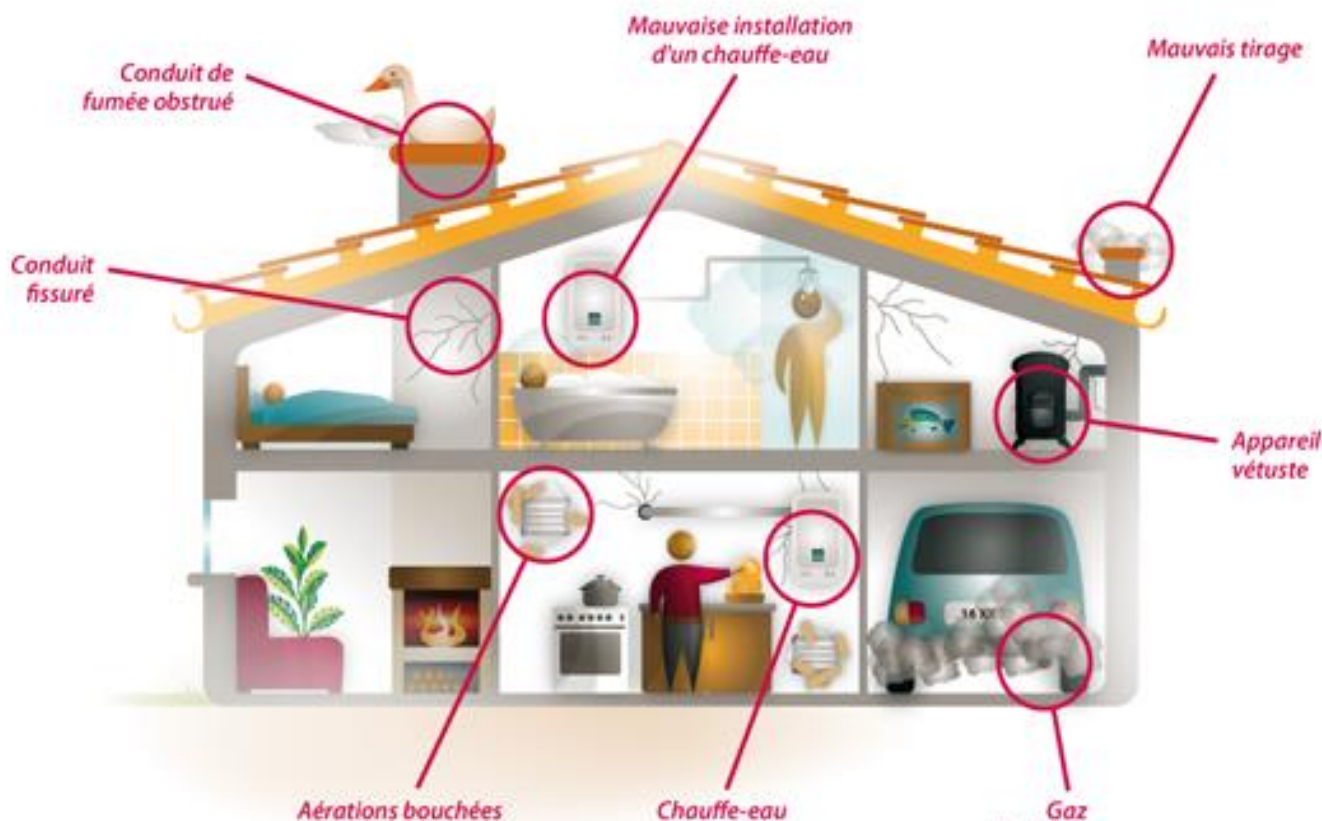
Outre les intervenants, étaient présents les services de la préfecture concernés par le sujet, des représentant des forces de sécurité et du renseignement.

Il ressort de tous ces débats que la menace terroriste est toujours aussi présente, qu'il ne faut pas baisser la garde et rester vigilant tout en pensant que tout est possible partout et à n'importe quel moment. C'est un devoir citoyen que de signaler tout comportement inhabituel aux autorités compétentes dont en Mairie seul interlocuteur avec les services spécialisé préfectoraux.

Constat, seuls 18 maires de la Marne étaient présents autour de cette table de conférence dont deux de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, dont moi-même, concernés par la sécurité de nos concitoyens.

## MONOXIDE DE CARBONE : UN DANGER NEGLIGE !

Ces intoxications accidentelles se produisent  
le plus souvent entre octobre et avril !



### **ATTENTION !**

***Ce gaz indétectable est émis lors de la combustion incomplète de bois, gaz, charbon ou essence.***

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore. Sa densité est voisine de celle de l'air et sa présence résulte d'une combustion incomplète et ce quel que soit le type de combustible utilisé.

Il se diffuse très rapidement dans l'environnement.

### **Comment éviter les intoxications ?**

**Avant l'hiver : faites contrôler vos installations.**

- Faites vérifier et entretenir les chaudières, chauffe-eau, inserts et poêles,
- Faites vérifier et entretenir les conduits de fumées (par ramonage mécanique).

**En période de chauffage, veillez à une bonne ventilation du logement ou bureau.**

- Aérez votre logement tous les jours au moins 10 minutes, même par jours de grands froids,
- Ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans les cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).

**Faites une utilisation appropriée des appareils à combustion.**

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et pas intermittence uniquement,
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecue, etc.),
- Ne jamais utiliser des appareils de chauffage non destinés à cet usage (brasero, cuisinière...).

**Vous soupçonnez une intoxication ?**

Vous ressentez de maux de tête, des nausées, vous avez des malaises et vomissements, alors vous êtes peut-être victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone.



**Dans ce cas, les consignes sont les suivantes :**

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres,
- Evacuez les locaux et videz les lieux de tous les occupants,
- Appelez les secours : **18** pour les Pompiers et **15** pour le SAMU, **112** numéro unique d'urgence européen,
- Ne réintégrez les locaux qu'après le passage d'un professionnel qualifié qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera d'éventuels travaux.

H.F



## MAIRIE

1 grande rue  
51240 Dampierre / Moivre  
Tél / Fax 03 26 66 55 50  
[dsm512@wanadoo.fr](mailto:dsm512@wanadoo.fr)

### Ouverture au public

**Lundi de 9h00 à 12h00**  
**Jeudi de 14h00 à 18h00**

### Permanence du Maire ou du 1er adjoint

**Samedi 10h00 – 12h00**  
*Sauf jours fériés*

**Sur rendez-vous**  
**06 10 87 97 47**

### Vos droits et démarches en ligne sur

**Service Public.fr**

### Conseil Municipal En exercice

#### Maire

*Hubert FAUCONNIER-SCHOTS*

#### Adjoints au Maire

*Sabine STIEVENART*

*Fanny LIEGEOIS-REGNIER*

*Gilles LOEW*

#### Conseillers

*Thierry GAINETTE*

*Mélanie HENRY*

*Pascal LEMAITRE*

*Maxime THIEFFRY*

*Julien VALENTIN*

### Numéros d'urgence

17 Gendarmerie

18 Pompiers 115

119 Enfance maltraitée

112 Toutes urgences

3915 Pharmacie de garde

Centre antipoison Nancy

03 83 32 36 36

Dépannage EDF

0810 33 30 51

*Publication Mairie de  
Dampierre sur Moivre*

*Rédaction*

*Hubert FAUCONNIER-SCHOTS*

## N'ATTENDEZ PAS L'ETE POUR RENOUELLER VOS PAPIERS !



Posséder une pièce d'identité : carte d'identité ou un passeport n'est pas obligatoire. Aucun texte de loi n'oblige à en avoir une, mais dans la vie courante, pour faire accepter un chèque par un commerçant, pour accomplir certaines formalités administratives voire pour d'éventuels contrôles d'identité, il vaut mieux en avoir une avec soi.

En effet, en cas de contrôle d'identité, si vous ne l'avez pas, vous pouvez être amené au poste de police et y passer plusieurs heures, afin que l'on procède à la vérification de votre identité.

La carte d'identité infalsifiable et informatisée est désormais la seule délivrée en France. Plus petite que la carte papier, elle est en plastique rigide. Toutes les personnes de nationalité française peuvent l'obtenir. Elle est gratuite et valide 15 ans.

Même périmée, tant que la photo est ressemblante la carte permet de justifier de votre identité si vous ne sortez pas du territoire national.

## RECENSEMENT : OBLIGATOIRE A 16 ANS

La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement. Il est primordial pour vous de la conserver précieusement.

Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée, ...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

H.F

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS  
FAIT RECENSER.  
ET TOI ???



## AMICALE DES PÊCHEURS ET PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

L'eau douce, la nature, le plaisir, la protection de l'environnement, telles sont les émotions que la pêche loisir vous fera partager.



La pêche de loisir en eau douce est accessible à tous âges notamment pour les enfants jusqu'à 12 ans et les jeunes jusqu'à 18 ans

### Pendant la période d'ouverture 2020

du 15 Mars au 20 Septembre inclus

Pour pêcher dans la Moivre (rivière de 1<sup>o</sup> catégorie) sur le parcours de Dampierre sur Moivre veuillez-vous référer au règlement de l'amicale de pêche des propriétaires et pêcheurs de Dampierre seule habilitée à vous fournir les autorisations valables pour exercer votre passion sur le territoire de la commune.

Pour prendre connaissance du règlement 2020 et des modalités utiles vous pouvez contacter :

Mr Bernard MANCEAUX trésorier

Tel 06 83 57 44 16

Prochaine réunion des pêcheurs et des propriétaires riverains le

**Vendredi 28 Février prochain  
à 20h00 en Mairie.**